



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Décret de l'état d'urgence à la Ville de Saint-Gabriel **Hausse du niveau du lac Maskinongé**

Ville de Saint-Gabriel, le 3 mai 2023 – Le 3 mai 2023, la Ville de Saint-Gabriel, touchée par les inondations sévissant sur son territoire, a pris la décision de décréter l'état d'urgence.

La déclaration de l'état d'urgence a comme objectif principal de protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes. Sous l'état d'urgence, les municipalités ont des pouvoirs élargis au niveau de l'administration, permettant une force d'action plus efficace et une vaste liberté de prise de décisions en lien avec la sécurité des sinistrés.

Plus concrètement, déclarer l'état d'urgence permet aux municipalités :

- D'octroyer rapidement des contrats et d'engager les dépenses nécessaires;
- De réquisitionner, dans son territoire, les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires;
- D'accorder, pour le temps qu'elle juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la municipalité;
- De contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières.

Le conseil municipal se dit préoccupé par le bien-être de ses citoyennes et citoyens. Ses membres font tout en leur pouvoir pour alléger cette situation. Des équipes formées d'employés municipaux, œuvrant tant pour la voirie que pour l'administration, sont en place sur le terrain afin de maîtriser la situation. Tout au long du processus, ils sont accompagnés par l'équipe du Service de sécurité incendie (SSI) de la Municipalité régionale de comté (MRC) de D'Autray.

Afin d'assurer une communication optimale avec les résidents des milieux à risque, le système d'appels automatisé a acheminé de nombreux messages de prévention par message vocal, message texte et courriel. De plus, des publications ont été faites sur le site web de la ville et la page Facebook.

Une ligne d'urgence 24 h sur 24 h a été instaurée afin de répondre à la population. Le numéro de téléphone à composer est le 450 916-0023. Pour de l'information régulièrement mise à jour, il suffit de consulter le site Internet de la ville ainsi que la page Facebook.

La Ville de Saint-Gabriel rappelle qu'elle a mis des sacs et du sable à la disposition de ses citoyens dont la résidence est dans une zone à risque d'inondation. Les personnes doivent appeler à l'hôtel de ville au 450 835-2212 pour en faire la demande. Par la suite, elles pourront se rendre au garage municipal situé au 153, rue Michaud pour les récupérer. Au besoin, l'équipe des travaux publics pourront les livrer.

Pour obtenir des recommandations supplémentaires à propos des inondations, il est possible de consulter le site Internet du ministère de la Sécurité publique au <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/quoi-faire-avant-pendant-apres-urgence-sinistre/inondation>.

-30-

Source : La Direction
Ville de Saint-Gabriel
450 835-2212
mairie@ville.stgabriel.qc.ca